

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0625 du 23/05/2014

Arrêté du 11 mars 2013

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/07/2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

ARRETE portant affectation d'un inspecteur divisionnaire
des finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE
DU BUDGET**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat, ensemble les textes qui les ont modifiées ou complétées ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la Direction générale des finances publiques ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire centrale n° 3 du 6 mars 2013 ;
- SUR la demande de l'intéressé ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER : Madame Vanina BENSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, actuellement en fonctions à la Direction régionale des finances publiques de la Corse du Sud, est affectée en qualité d'adjointe auprès de l'Ambassade de France aux Etats-Unis.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressée.

Fait à Paris, le 11 mars 2013
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

OLIVIER ROUSEAU

